



LA CONCORDE ISLAMO-CHRETIENNE:

LA TOLERANCE DE L'ISLAM

*Doç. Dr. Ali ERBAŞ**

L'Islam étant à la fois religion, politique et culture, l'on notera que le dialogue, aux deux niveaux politique et culturel, ne fait pas difficulté: musulmans et non-musulmans vivants en terre d'Islam ont toujours collaboré et collaborent dans la vie courante. Par contre lorsqu'il s'agit du plan religieux, plusieurs cas se présentent: il y a d'abord le dialogue-discussion dans lequel le croyant cherche à persuader et à convertir l'autre. Ce type de dialogue a droit de cité dans l'Islam. Le Coran (16, 125) exhorte les musulmans à s'y adonner de la façon la meilleure. Mais si l'espoir d'aboutir à une conversion disparaît, il est inutile de le continuer et l'on se contente de proner la coexistence pacifique. Historiquement parlant les discussions théologiques entre musulmans et non-musulmans remontent aux premiers siècles de l'Islam. Une bibliographie très ample concernant les rapports islamo-chrétiens à travers les siècles a été donnée dans la publication annuelle Islamochristiana (Rome).

L'Islam est une religion qui fait preuve de tolérance envers toutes les autres religions. Il recommande en outre, le respect et l'équité à l'égard des droits et cro-

* Sakarya Üniversitesi İlahiyat Fakültesi Dinler Tarihi Anabilim Dalı Öğretim Üyesi

yances de leurs fidèles. A une époque où la liberté de religion n'était ni reconnue, ni approuvée et où l'Orient s'affaissait sous les oppressions religieuses, l'Islam, dès son apparition a exposé une position très équitable et juste à l'égard des membres des différentes confessions. En effet, l'Etat islamique a reconnu une autonomie aux non - musulmans vivant sur son territoire. De cette manière, ils ont pu développer une vie sociale avec des particularités propres à eux. Par conséquent, on peut affirmer sans aucun doute qu'ils ont mené une vie paisible et en toute sécurité dans les Etats islamiques.

L'élément principal qui encourage l'Islam et les musulmans à faire preuve de cette tolérance est le Coran lui-même. Le Coran qualifie les juifs et les chrétiens de "gens du Livre", c'est-à-dire "ceux qui ont reçu une révélation écrite", "ceux qui sont rattachés aux Livres célestes". Le Coran commence par faire allusion aux "gens du Livre" vers la fin de la période mecquoise de la prophétie de Muhammad. Il prescrit en premier lieu : "Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes; Et dites : Nous croyons en ce qu'on a fait descendre vers nous et descendre vers vous, tandis que notre Dieu et votre Dieu est le même, et c'est à Lui que nous nous soumettons". Le Coran inaugure ainsi "le plus grand appel oecuménique que l'histoire ait connu".

Par la suite en se rapprochant de plus près des chrétiens, le Coran a fait remarquer ces spécificités suivantes " Tu trouveras certainement que les juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants. Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : "Nous sommes chrétiens"; C' est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil. Et quand ils entendent sur ce qui a été descendu sur le Messager (Muhammad), tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce

qu'ils ont reconnu la vérité. Ils disent : Ô notre Seigneur ! Nous croyons : Inscris-nous donc parmi ceux qui témoignent (de la vérité du Coran)".

"Dis: " ô gens du Livre, n'exagérez pas en votre religion, s'opposant à la Vérité. Ne suivez pas les passions des gens qui se sont égarés avant cela , qui ont égaré beaucoup de monde et qui se sont égarés du chemin droit."

“Ô gens du Livre (Chrétiens), n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allah que la vérité. Le Messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un Messager d'Allah, Sa parole qu'il envoya à Marie, et un souffle (de vie) venant de Lui. Croyez donc en Allah et en ses Messagers. Et ne dites pas “Trois”. Cessez ! Ce sera meilleur pour vous. Allah n'est qu'un Dieu unique. Il est trop glorieux pour avoir un enfant. C'est à lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre et Allah suffit comme protecteur.”

“Dis : “Ô gens du Livre, vous ne tenez sur rien, tant que vous ne vous conformez pas à la Thora et à l'Evangile et à ce qui vous a été descendu de la part de votre Seigneur. “ Et certes, ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur va accroître beaucoup d'entre eux en rébellion et en mécréance. Ne te tourmente donc pas pour les gens mécréants”.

Par ailleurs dans d'autres versets, le Coran nous informe sur la vie de Jésus. Il révèle que Jésus a appelé les hommes à croire en un Dieu unique, qu'il n'était qu'un homme de Dieu, conçu miraculeusement d'une mère vierge. Sa mère, la Vierge Marie éduquée par Zacharie, avait mené une vie pieuse dès son plus jeune âge. Le Coran nous renseigne en plus, sur les nombreux miracles dont Jésus a bénéficié, sur sa prophétie et sur son ascension.

De surcroît, la sourate Maryam portant le prénom de la mère de Jésus, nous conte leur sainteté avec louanges. On peut aisément affirmer que parmi toutes les croyances la religion qui confirme la foi des chrétiens en la virginité de Marie et en la conception miraculeuse de Jésus n'est autre que l'Islam. Peut-être que sur ce point, l'Islam est même plus sensible. Bien que les Evangiles mentionnent le fiancé de Marie, Joseph le menuisier, le Coran n'y fait même pas allusion Cette position du Coran résulte du fait qu'il ne veut donner lieu à aucun soupçon, ni aucune spéculation intéressée à propos de la virginité de Marie.

Au début de la période de l'histoire islamique, les musulmans et les chrétiens avaient établi des relations d'amitié exceptionnelles. Lorsque la persécution des musulmans par les idolâtres était devenue insupportable à la Mecque, le Prophète Muhammad, à la cinquième année de sa prophétie, en 615, avait autorisé ceux qui le désiraient à émigrer en Ethiopie. Et cela parce que le roi Nédjachi était un chrétien équitable et que son territoire représentait une terre d'asile.

Un groupe de quinze personnes ont émigré dont Othman et Ja'far, le cousin paternel du Prophète. Ja'far était chargé de remettre une lettre adressée au Roi dans laquelle Muhammad le pria d'accueillir en convives ses compagnons. Nédjachi accepta et les prit sous sa protection. Peu de temps après, les idolâtres mecquois envoyèrent une délégation chargée de cadeaux précieux pour Nédjachi afin qu'il leur livre les réfugiés musulmans. C'est pourquoi Nédjachi convoqua les fugitifs mecquois. Ja'far raconta les événements qui leur étaient arrivés depuis le début et sur la demande du Roi de lire quelques versets du Coran, il récita le début de la sourate Maryam. Comme cette partie concernait la naissance miraculeuse de Jésus de la Vierge Marie, cela fit pleurer le Souverain. Après quoi Nédjachi déclara qu'il ne livrerait pas ces musulmans aux idolâtres mecquois. Quand à cette époque une guerre civile éclata en Ethiopie et mit en danger Nédjachi ; tous les musulmans en âge de combattre entrèrent sous ses ordres et participèrent à la guerre à ses côtés. Et lorsque Nédjachi envoya une délégation à Muhammad, celui-ci les accueillit avec honneur en raison de la considération qu'il avait envers ce roi et il fit même des invocations pour lui après sa mort.

A la neuvième année de l'Hégire, une importante délégation de soixante-dix personnes, représentant les chrétiens du Nédjrane vint à Médina. La délégation était composée de chefs religieux et séculiers. Ils venaient pour établir un dialogue sur le plan religieux. Le Prophète Muhammad les accueillit avec hospitalité et leur a même permis de faire leurs cérémonies religieuses dans le lieu le plus sacré pour lui que représentait la mosquée.

Au sujet de la tolérance en matière de foi religieuse, le Coran précise qu'il ne peut y avoir de contrainte "Nulle contrainte en religion" L'Etat musulman assure une liberté de conscience et de pratiques religieuses aux non - musulmans vivant sur son territoire et ceux qui s'y trouvent provisoirement. Le Prophète et les califes qui lui ont succédé ont reconnu une autonomie parfaite aux différentes communautés non - musulmanes aussi bien sur le plan individuel, que civique et pénal, et même en ce qui concerne tous les autres domaines de la vie. Ainsi, ils ont reconnu à ces communautés une autonomie juridique. D'après certains auteurs chrétiens, sous les quatre premiers successeurs de Muhammad, les prêtres chrétiens bénéficiaient de droits très larges dans leur vie sociale et juridique. Sous les califes Abbassides, le pat-

riarche chrétien et le rabbin faisaient partie de personnalités qui étaient directement rattachés au calife. Au temps de Muhammad, un traité fut conclu entre l'Etat islamique et les chrétiens du Nédjrane. Ce dernier leur assurait non seulement la protection de leur vie et de leurs biens, mais aussi le droit de désigner leurs prêtres. Peu importe qu'il soit musulman ou non, tout individu voyait sa personne, ses biens et son honneur réellement protégés. La sépulture d'un "dzimmi" (les non musulmans vivant dans un Etat islamique) doit être respectée autant que celle d'un musulman. L'Etat islamique allait même jusqu'à autoriser aux

non - musulmans des pratiques complètement opposées aux principes de l'Islam. Par exemple la consommation de boissons alcoolisées était strictement interdite aux musulmans. Mais les communautés non - musulmanes pouvaient non seulement en consommer librement, mais aussi en produire, en vendre et en importer, à condition de ne pas porter atteinte à l'ordre public.

Le but du message de Muhammad était d'établir une liberté de conscience totale dans le monde. Et le dessein de la guerre sainte ("djidhad") pour les musulmans était de faire régner la justice sur la Terre. Cette guerre est telle que l'on ne la faisait pas pour des biens matériels mais dans un esprit de sacrifices pour servir d'entrave à l'injustice et assurer la paix. D'ailleurs, les guerres qui ont un but autre sont illicites. Faire la guerre pour contraindre les personnes à se convertir à l'Islam n'est en aucun cas envisageable.

La lettre qu'a fait rédiger le Prophète Muhammad à l'attention de tous les musulmans montre clairement l'importance de la tolérance qu'il avait envers les Chrétiens; ce texte est écrit pour certifier la promesse faite par Mohammed, fils d'Abdullah, à tous les Chrétiens. Dieu le nomma d'une part comme annonciateur de bonnes nouvelles : la Miséricorde de Dieu et d'autre part comme gardien de la chose confiée aux hommes; c'est pourquoi Mohammed a fait rédiger ce texte pour certifier matériellement son engagement solennel envers les non Musulmans. Celui qui agira à l'encontre de cet engagement, qu'il soit Sultan ou non, sera en rébellion envers Dieu, sera considéré comme moqueur de sa religion et méritera la malédiction de Dieu. Si un moine ou touriste chrétien se trouvant à la montagne, dans la vallée, à un endroit désertique, dans un oasis, sur un plateau, fait abstinence, moi - mê-

me, mes amis, mes compagnons et tout mon peuple, je lui ai enlevé toute forme de difficulté. Ils sont sous ma protection. Ils ne sont pas passibles de tous les impôts que doivent payer les autres chrétiens dans le cadre des actes contractuels que nous avons passé ensemble. Qu'ils ne paient pas le tribut ou qu'ils le payent selon leur volonté. Ne leur imposez aucune difficulté, ne les forez à rien. Ne retirez pas leur leader religieux de leur poste. Ne les jetez pas dehors de l'endroit où ils font leur prière. Pour ceux qui voyagent, n'entravez pas leur route. Ne détruisez pas leur monastère, ni leur église. Ne prenez aucun bien de leur lieu de culte en vue de les réutiliser dans les mosquées. Celui qui n'applique pas ces recommandations, n'aura pas obéi à la parole de Dieu et de son Prophète et aura commis un péché. Ne prélevez pas d'impôt sur le patrimoine des personnes s'occupant uniquement des choses religieuses et ne pratiquant pas le commerce. Que ce soit à la mer, à la terre, à l'est ou à l'ouest, c'est moi qui suis garant de leurs dettes. Ils sont sous ma protection. Je leur ai donné l'assurance. Ne prenez pas d'impôt sur les récoltes de ceux qui vivent à la montagne et s'occupent de la religion. Ne calculez pas de part sur leur récolte pour le trésor public. Puisque leur activité agricole est uniquement là pour assurer leur nourriture, ce n'est pas fait pour du bénéfice.

Ne leur faites pas appel même si c'est nécessaire pour "Djihad" (guerre sainte). Si vous êtes obligés de prélever l'impôt sur la grande fortune, ne prélevez pas plus de 12 "Dirham" (mesure de poids qui est égale à 0.31 grammes d'or) par an. Quelque soit leur fortune, leur richesse. Ne leur causez aucune difficulté. S'il est nécessaire de faire une négociation avec eux, il faut agir uniquement avec miséricorde, bonté et compassion. Protégez les tout le temps avec miséricorde et bonté. Où que ce soit ne soyez pas désagréable envers des femmes chrétiennes mariées à des musulmans. Ne les empêchez pas d'aller à leur église et de prier selon les prescriptions de leur religion. Celui qui n'obéit pas à ces recommandations de Dieu ou commet des actes allant à l'encontre de ces recommandations, sera en rébellion envers Dieu et son Prophète. Il faut apporter son aide lors de la restauration de leur église. Cet acte est valable jusqu'au jour du jugement dernier, ne changera pas jusqu'à la fin du monde et personne n'agira à l'encontre de cet acte.

LA POSITION DES QUATRE CALIFES APRES LE PROPHETE

Le premier calife Abu Bakr, au premier jour de sa nomination monta sur la chaire, et déclara à sa communauté : "Lorsque je me trompe, corrigez-moi, dire la vérité est une preuve de fidélité et de dévouement et dire des mensonges est une trahison. Le fort et le faible sont égaux. J'appliquerai une justice impartiale à l'égard de tous. Et si je m'éloigne des prescriptions de Dieu et du Prophète cessez de m'obéir ". Puis il se tourna vers les administrateurs civils et militaires et leur dit : "N'opprimez pas votre peuple et ne les provoquez pas sans raison. Soyez juste et bon. La réussite sera votre récompense. Lorsque vous êtes en guerre, ne tuez pas les femmes, les enfants et les vieilles personnes. Epargnez aussi les maisons et les champs. Si vous concluez un traité respectez toutes les clauses de celle-ci. Dans les pays chrétiens vous rencontrerez des religieux qui prieront Dieu dans les églises et les monastères, ne les importunez pas, ne détruisez pas leurs lieux de culte".

Suite à la conquête de Jérusalem, le calife Omar émit la clause suivante lorsque la ville fut livrée : "L'Emir des croyants vous garantit la protection des vies et des biens du peuple. De même que je garantie l'intégrité de vos temples et de tout ce qui se rapporte à votre religion. Non seulement les églises ne seront pas détruites mais elles ne deviendront pas non plus des lieux d'habitation".

Après cela le Calife visita un à un les lieux saints et écouta leur histoire. Lorsqu'il atteignit la grande église l'heure de la prière était arrivée. Le patriarche l'invita donc à prier dans l'église mais Omar refusa en ces termes : "Si je prie ici cette église deviendrait mosquée, et je ne souhaite pas priver les chrétiens de leur église". Le comportement du Calife suffit à démontrer avec quelle délicatesse les guerriers musulmans se comportaient envers les vaincus.

La bienveillance et la tolérance des musulmans envers les chrétiens réussit même à réconcilier les orthodoxes et les monophysites. Ce à quoi Byzance n'y parvint pas. Lors de la conquête de l'Egypte et de la Syrie par les musulmans, les chrétiens n'ont non seulement pas opposé de résistance, mais en plus ils ont manifesté leur joie due justement à la tolérance et au traitement équitable de ceux-ci vis-à-vis des non-musulmans.

LA POSITION SOUS LES OMEYYADES ET LES ABBASSIDES :

La liberté de conscience était à son apogée sous le règne des Abbassides et des Omeyyades. La tolérance la plus parfaite sur tous les plans a été manifestée à l'égard du peuple lorsque l'Espagne fut conquise par les musulmans sous les Omeyyades. Les musulmans y sont restés durant 700 ans. Pendant cette longue période ils ont été très tolérants envers les chrétiens puisqu'ils leur ont laissé une totale liberté de pensée et ceux-ci ont pu pratiquer pleinement leurs croyances et leurs traditions.

Muawiyya et ses successeurs avaient employé des fonctionnaires chrétiens. Par exemple, Al-Akhtal était un poète du palais. Sous le règne du calife Mou' tasim (833-842) il y avait deux frères chrétiens qui avaient gagné la confiance du calife. L'un d'eux, Salmouyah était le ministre chargé des affaires étrangères et le calife ne signait aucune ordonnance où son contresceau n'était pas apposé. C' est Salmouyah qui transcrivait personnellement les missives destinées aux gouverneurs et aux chefs militaires. Son frère Abraham était responsable du Trésor public et c' est lui qui détenait le sceaux. De plus, lorsqu'il mourut une cérémonie funèbre conforme aux rites chrétiens fut organisée dans le palais du calife. A la mort de Salmouyah, le calife très attristé porta le deuil, et à la manière des chrétiens il alluma un cierge et brûla de l'encens. Lorsque le corps du défunt arriva au palais, il exigea que des invocations soient faites.

Abd-Al-Malik avait pris comme précepteur, pour son frère Abd Al-Aziz un dénommé Athanasius. Lorsque plus tard Abd Al-Aziz fut gouverneur de l'Egypte il emmena son précepteur chrétien avec lui et celui-ci fit fortune là-bas.

Entre les années 724 et 738, Khalid-el Kasri qui avait été gouverneur d'Irak avait fait construire une église pour sa mère qui était restée chrétienne. Sous le règne du calife Mahdi (775-785), même une église fut construite à Bagdad pour les prisonniers de guerre de Byzance afin qu'ils puissent pratiquer leur religion.

Le médecin privé de Haroun Al-Rachid était un chrétien prénommé Gabriel dont la richesse était légendaire. La communauté chrétienne disposait d'une gestion autonome parce que le gouvernement ne s'immisçait pas dans leurs affaires inté-

rieures. Les questions juridiques qui se posaient dans la communauté étaient réglées par les prêtres. Il n'était pas touché aux églises ni aux monastères.

LA POSITION DES OTTOMANS

Les empereurs ottomans ont clairement confirmé par des édits aux patriarches de Jérusalem et aux évêques de Tour-i-Sinaï qu'ils acceptaient telle quelle la situation établie aux temps du Prophète, d'Omar et de Saladin. L'Etat Ottoman n'a jamais mené de politique d'islamisation. S'il avait adopté cette attitude il lui aurait été possible de l'appliquer dans les Balkans. Au contraire, il a laissé une liberté complète aux chrétiens et ceci dans tous les domaines, religieux, linguistique, etc... D'ailleurs, c'est pour cette raison que malgré la domination des Ottomans pendant des siècles, les chrétiens ont pu vivre tout en sauvegardant leur identité.

Le 29 mai 1453, le sultan Fatih Mehmet entra à l'aube dans la ville de Constantinople et assiégea la ville. Lorsqu'il s'approcha de Sainte - Sophie il entendit des lamentations. Ces voix venaient de l'église où se tenait une messe. Il s'arrêta devant les grandes et solides portes fermées. Le prêtre mis au courant des événements fit ouvrir grand les battants. Une partie des habitants de la ville s'était réfugiée de peur dans l'église, sachant que l'empereur était là en personne, ils s'étaient enlacés les uns aux autres, terrorisés, abandonnant leur prière. Ils pensaient que la domination des Turcs allait engendrer la perte de leurs biens et éventuellement la perte de leur vie. Or, le sultan Fatih Mehmet était un bon musulman qui respectait les préceptes de sa religion. C'est pourquoi après s'être prosterné pour remercier Dieu il ordonna au prêtre de dire à ses fidèles qu'ils pouvaient retourner tranquillement chez eux, que leur vie, leurs biens et leur honneur allaient être protégés, et qu'ils pourraient continuer à exercer leurs métiers et leurs occupations.

Plus tard, Fatih fit réunir les adeptes de l'Eglise orthodoxe afin qu'ils élisent leur patriarche. Lors de la cérémonie d'investiture, il envoya ses vizirs pour les honorer. Il édicta des ordonnances pour protéger et faciliter leur pratique religieuse. Tous ces exemples montrent que sous les Ottomans aussi, les non - musulmans ont bénéficié d'une indulgence extrême comme sous les autres régimes musulmans. De même, sous le règne des successeurs du sultan Fatih Mehmet, non seulement les droits des chrétiens ont été préservés, mais aussi des privilèges nouveaux leur ont été

reconnus. Martin Luther qui était le contemporain de Soliman le Magnifique témoigne des libertés religieuses reconnues par les Ottomans dans ces termes : "Les Turcs ne pourraient-ils pas venir en Allemagne et constituer leur gouvernement juste et équitable ici aussi ?" "Par cette phrase Martin Luther manifeste son voeu d'un régime identique. Quant à Voltaire, voyant les difficultés qu'avaient les minorités pour vivre en Europe, il dut reconnaître les droits dont bénéficiaient les minorités qui vivaient sur les territoires ottomans et affirma : Sortons de notre petit monde et observons le reste du continent. Les Turcs gouvernent une mosaïque de peuple de confessions différentes et administrent vingt ethnies différentes dans une atmosphère de bonheur la plus totale. Les deux cent mille Grecs

d'Istanbul vivent en sécurité. Les historiens Turcs ne recensent aucune révolte. Cela veut donc dire que le gouvernement ottoman reconnaît une liberté religieuse effective et assure la justice".

LES CONSTATATIONS ET LES AVEUX DES HISTORIENS EUROPEENS

La tolérance de l'Islam à l'égard des non - musulmans et plus particulièrement des chrétiens, a été observée durant toute l'histoire par les gouvernements musulmans. Nous jugeons nécessaire de citer quelques historiens européens qui ont fait ces constatations.

Philippe K.Hitti remarque ceci : "Les communautés chrétiennes bénéficiaient de la liberté de pratiquer leur religion, de se soumettre au droit canonique et de relever des juridictions religieuses locales. Sur ces questions ils n'ont subi aucune imixtion et aucune frustration. Par exemple, certaines libertés publiques qui n'étaient même pas reconnues pour le peuple sous les Wisigoths ont été reconnues après la conquête des musulmans".

D'après Dozy, l'Espagne a appris beaucoup de choses après la conquête de l'Islam sur certaines questions.

"Gibbons constate : "Il est incontestable que les Ottomans ont été les premiers à reconnaître la liberté religieuse comme principe de base lors de la constitution de leur empire.

Le Génois Chenier en 1717, disait : "Les Turcs manifestent une indulgence et une tolérance universelle à l'égard de toutes les religions".

Le maréchal Von Moltke (1837) a compris la source de cette tolérance et l'a manifesté par ces phrases "les Turcs musulmans reconnaissent une telle tolérance à notre égard les chrétiens que la seule cause ne peut être que leur foi inébranlable à l'Islam"

Fernand Grenerd affirme qu'après la défaite de Vienne, Venise occupa pendant peu de temps l'île de Chio et pendant une longue période le Péloponnèse, et après leur grande oppression à l'égard des Grecs, ces derniers accueillirent les musulmans avec des chants joyeux et sincères.

V. Morritt of Rokebey écrit qu'en 1794, à l'âge de 22 ans, il alla à Istanbul où il circulait sans inquiétude parmi les Turcs musulmans, et il se faisait même aider à l'occasion.

Après tous ces exemples nous pouvons conclure que l'Islam a toujours fait preuve de beaucoup de tolérance à l'égard des croyances et surtout envers les chrétiens. Certains événements historiques qui attestent à priori d'une certaine intolérance, ne sont pas dus à la différence de religion, mais à des comportements qui portaient atteinte à la sécurité de l'Etat. Toutes les personnes qui ont eu un tel comportement fautif ont été punies quelle que soit leur appartenance religieuse. Aujourd'hui, comme dans le passé, dans aucun pays musulman, les chrétiens ne subissent pas de mauvais traitement à cause de leurs croyances. Et si tel était le cas, la faute n'en incomberait pas à l'Islam mais aux autorités car l'Islam en énonçant "qu'il

n'y a point de contrainte en religion" ne laisse aucun doute sur ce point.